

COMITÉ ÉLECTORAL

DES

MÉDECINS.

LA PROCHAINE ÉLECTION DU BUREAU PROVINCIAL ET LA CIRCULAIRE BEAUSOLEIL.

C

av
p
fa
es

de
té
de

él
ti
él
pr
pr
de
de
m
de

re
ac
fa
m
di

di
no
tr
m

re
in
vo
qu
fa
qu
ve
l'a
sig
re
de
a r

COMITÉ ÉLECTORAL DES MÉDECINS.

LA PROCHAINE ÉLECTION DU BUREAU PROVINCIAL ET LA CIRCULAIRE BEAUSOLEIL.

Jamais, jusqu'ici, les élections triennales n'ont eu l'importance qu'elles vont avoir cette année. Jamais principe plus important n'a été mis en jeu. La profession veut-elle devenir libre, ou bien veut-elle encore rester à la merci des faiseurs qui l'exploitent ? Voilà le problème qui se pose dans le moment, et qu'il est de la plus grande importance de résoudre en faveur de la profession.

Nous croyons que le Comité électoral, dans sa circulaire du 1er février dernier, ne fait qu'exprimer le vœu général de la profession quand il place en tête de son programme *la représentation par districts dans le Bureau provincial de Médecine*. La question n'est pas nouvelle.

Il y a neuf ans, aux élections de 1889, le Bureau des Gouverneurs s'est fait élire sur promesse formelle de donner la représentation par districts ; aux élections de 1892, le Bureau la promettait encore à la profession, et, aux dernières élections, en 1895, le Bureau actuel mettait de nouveau cette réforme sur son programme. Mais une fois les élections passées, on n'a plus tenu compte des promesses faites. Bien plus, le Bureau a toujours repoussé toutes les motions demandant l'exécution de ces promesses. On a même vu, au mois de décembre dernier, un petit groupe des membres de ce Bureau ne reculer devant aucun moyen pour empêcher la Législature de Québec d'amender la loi dans le sens désiré par la profession.

Et pourtant la profession médicale toute entière est en faveur de cette représentation par districts. Nous en avons pour preuve non seulement les adhésions qui nous arrivent de toutes les parties de la Province, mais encore le fait que le Bureau actuel sent le besoin, par tactique et par nécessité, de promettre et d'inscrire encore une fois sur son programme la représentation par districts. Ce sera la quatrième fois depuis neuf ans.

Les sociétés médicales de nos grands centres, les associations médicales des districts, les médecins de certains districts, réunis en assemblée, se sont prononcés en faveur de cette réforme, et ils ont nommé des comités chargés de travailler de concert avec le nôtre à obtenir l'indépendance professionnelle en matière d'élections.

Il était naturel de rencontrer sur notre route—nous nous y attendions du reste—la *même clique* que nous avons toujours à combattre lorsqu'il s'agit des intérêts généraux de la profession, clique avec laquelle nous sommes loins de vouloir identifier la grande majorité des membres du Bureau. Ces adversaires, qui ne forment qu'un tout petit groupe, ayant foi dans leur innamovibilité, faussent à dessein, dans ce document, qui ne porte aucun nom responsable et que l'on essaie de faire passer comme émanant du Bureau même des Gouverneurs, le but que le comité électoral poursuit, et dénaturent les motifs qui l'animent. En face d'une mauvaise foi aussi évidente, il devient urgent de signaler à la profession les mensonges que renferme ce document, où l'on reconnaît, bien qu'il ne soit pas signé, la même tactique et la même absence de scrupules qui a présidé l'hiver dernier à la lutte déloyale que le Dr Beausoleil a faite à l'Hôpital Notre-Dame.

Examinons un peu ce que contient la première partie de ce manifeste,

consacré à exalter les œuvres du Bureau actuel, dont le Dr Beausoleil forme la plus grosse partie (quorum magna pars fuit).

Pratique illégale de la médecine.—A quoi sert de nous faciliter l'accès aux tribunaux, si la loi contre les charlatans ne nous fournit pas d'armes sérieuses pour les combattre ? Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui que nous étions auparavant. Pourquoi, par exemple, le Bureau laisse-t-il des compagnies américaines donner, dans la province, au vu et au su de tout le monde, des consultations gratuites, destinées à faciliter la vente de leurs prétendus spécifiques. On nous répond que la loi est insuffisante ; belle réponse en vérité, mais alors pourquoi n'avez-vous pas fait amender la loi, de manière à protéger la profession ? Mystère............ ?

Conseil de discipline.—Enfin le Bureau s'est décidé à créer, cette année, le Conseil de discipline que la profession demandait dès 1889. Est-ce en vue des élections prochaines ? Il est vrai que mieux vaut tard que jamais ; mais seulement, ce qui nous amuse, c'est de voir certains membres perpétuels du Bureau présenter comme due à leur initiative la création de ce Conseil contre laquelle ils se sont toujours opposés avec énergie. En soi, le Conseil de discipline est une excellente chose, mais à la condition qu'il ne soit pas aux mains d'un groupe ni d'une clique, car alors il deviendrait la pire des institutions. Le seul moyen d'assurer l'indépendance de ce Conseil et de le soustraire à l'influence des faiseurs, c'est d'élire un Bureau dont les membres soient indépendants de toute coterie, c'est d'avoir la représentation par districts.

Laboratoires.—Il y a déjà, dans les universités et les hôpitaux, des laboratoires auxquels sont attachés, ce qui est assez important, des spécialistes compétents. Ces laboratoires, qui ne sont nullement à la charge de la profession, sont toujours à la disposition des médecins. On promet un laboratoire *gratuit*, mais qui garantit que le Bureau ne sera pas obligé de le soutenir de ses deniers ?... Et alors, sera-t-il raisonnable de prendre les fonds du Collège pour aider un laboratoire qui ne profitera guère qu'à ceux des médecins qui demeurent à proximité de Montréal.

Bibliothèque.—Avant de créer une bibliothèque, ce qui est certainement plus dans le rôle du Collège, ne vaudrait-il pas mieux mettre à effet la motion adoptée par le Bureau l'année dernière, mais dont on n'a pas tenu compte, et s'assurer d'abord s'il y a un moyen pratique de rendre cette bibliothèque utile à tous et à chacun des membres de la profession ? En effet, qui bénéficiera d'une bibliothèque médicale provinciale ? Sont-ce les médecins des villes ? Sont-ce les médecins des districts éloignés ?

La création d'une bibliothèque circulante serait bien dispendieuse. Ne vaudrait-il pas mieux, alors, employer les fonds destinés à cette bibliothèque à encourager la création de sociétés médicales dans les districts et à leur faciliter l'acquisition de revues médicales ?

Administration.—Il y aurait beaucoup à dire s'il fallait discuter dans le détail tout ce qu'il y a eu et tout ce qu'il y a encore de défectueux dans l'administration financière sous la responsabilité du Bureau actuel. Qu'il nous suffise de rappeler certaines irrégularités commises, au sujet desquelles, personne, parmi les intéressés, n'a donné encore d'explications claires, ni dégagé sa responsabilité.

Il est vrai que le Bureau publie un *Registre médical*, mais ce registre a le grave défaut de fourmiller d'erreurs grossières et de n'être jamais au point. C'est une œuvre dispendieuse, mal faite et qui n'a aucune valeur pratique. Chacun peut s'en rendre compte en le consultant.

Ce n'est pas la peine non plus de se vanter d'avoir fait faire la *collection des arrérages* lorsque l'on constate, par le bulletin des délibérations du Bureau,

qu'il reste encore une somme considérable de deniers à percevoir pour la contribution annuelle, et quand tous les médecins savent par eux-mêmes combien cette collection est faite irrégulièrement et d'une manière partiale.

Pour ce qui est du *certificat d'équivalence*, le Bureau n'a nullement le mérite de l'avoir obtenu. Il y a déjà longtemps qu'il est accordé aux étudiants et aux médecins canadiens qui sont admis en France à suivre les cours et à prendre leurs degrés tout comme les étudiants et les médecins français. Témoins : le Dr A. Brodeur, en 1874, le Dr Lespérance, en 1889, le Dr de Martigny, en 1891, et plusieurs autres encore, qui ont obtenu cette faveur bien avant que le Dr Beausoleil ait fait à Paris le voyage que l'on sait... Le Dr Azarie Brodeur, parti de Montréal élève de 3e année, fut admis à Paris, par faveur très grande, à passer de suite ses exemens de seconde... et son diplôme lui donne le droit de pratiquer en France ou dans les colonies françaises.

Licence interprovinciale.—Cette question d'intérêt général, qui regarde chaque province, sera réglée en son temps par le Bureau, et ce n'est pas parce que le Dr Beausoleil et son petit groupe perdront leur élection que cette question sera jetée au panier.

La seconde partie du manifeste Beausoleil est employée à faire des promesses à la profession :

On promet l'abolition du vote par procuration.

On promet encore, pour la quatrième fois depuis 9 ans, la représentation par districts.

On promet d'établir une agence dans chaque district pour faire la guerre aux charlatans-

On promet de prendre un assesseur dans chaque district.

Toutes ces promesses sont faites avant les élections, et après les élections qu'en adviendra-t-il ?

L'expérience des neufs dernières années est là pour démontrer ce que nous devons attendre de l'avenir avec ces gens qui, au moment des élections, font miroiter toutes les espérances aux yeux de la profession, pour capter sa confiance et, les élections terminées, se moquent de leurs belles promesses et des médecins qui ont été assez naïfs pour y croire.

La troisième partie du manifeste Beausoleil est consacrée exclusivement à satisfaire ses rancunes contre des médecins honorables et surtout contre l'Université Laval de Montréal. C'est un tissu de faussetés et de mensonges.

Il n'y a pas de doute que pour diminuer l'importance du mouvement qui se fait actuellement dans la profession, il peut être considéré comme habile, en certains quartiers, d'essayer de le représenter comme le fait de l'ambition personnelle ou comme l'œuvre d'une Université seulement, mais pour qui connaît l'auteur peu scrupuleux de la circulaire anonyme, il n'y a pas lieu de s'étonner de le voir employer son procédé habituel et connu.

Examinons maintenant ce qu'il y a de fondé dans les affirmations du Dr Beausoleil.

Le Comité électoral des médecins n'est qu'une organisation faite dans le but d'affranchir le Bureau et la profession de la clique qui l'asservit. Nous voulons que la profession reprenne sa liberté et son indépendance qu'elle n'a plus. Et pour cela le Comité s'est déjà engagé et s'engage encore envers tous ceux qui lui donnent leur appui à faire élire les candidats qui seront choisis par les districts et par les villes, à la condition bien entendu que ces candidats soient entièrement en faveur de son programme. Aucun professeur de l'Université n'est candidat et ne pourra l'être sans le vœu de la profession.

On dit, parce que la circulaire est signée par un certain nombre de médecins professeurs, que l'Université Laval veut s'emparer du Bureau des Gouverneurs. C'est le Seigneur et Maître du Bureau qui affirme audacieusement la

chose et quel autre, du reste, peut avoir le toupet d'affirmer cela ? D'abord l'Université Laval de Montréal, que le Dr Beausoleil met intentionnellement en vedette dans sa circulaire, n'est pas la seule dont les professeurs soient dans le mouvement. Il y a aussi l'Université Laval de Québec, et celle de McGill, et celle de Bishop. Pourquoi tomber plutôt sur Laval de Montréal que sur les autres ? N'y aurait-il pas au fond de la manœuvre Beausoleil quelque motif de rancune, quelque vieux levain de dépit ? Mais passons.........

Comment l'Université Laval, ou toute autre Université, pourrait-elle vraiment s'emparer du contrôle de la profession avec le système que le Comité s'efforce d'établir. Les Universités ont droit à deux représentants, elles n'en demandent pas davantage. A part ces huit gouverneurs, les 34 autres seront pris en dehors du professorat et ils seront élus à la majorité des voix par les médecins pratiquants, qui ont tout intérêt à ce que leurs candidats soient choisis parmi eux, soit dans les villes, soit dans les districts. Si nous réussissons,–et nous réussirons,–le Bureau des Gouverneurs ne pourra donc pas plus être contrôlé par les Universités que par le Dr Beausoleil lui-même.

Le Dr Beausoleil, qui craint tant l'Université Laval de Montréal, a élu gouverneurs, par ses procurations et par son influence, deux membres de cette même université (les Drs Brosseau et Dagenais) et, en a fait l'un le secrétaire et l'autre le trésorier de son Bureau. Il ne craignait donc pas alors de voir l'Université Laval trop représentée dans le Bureau ? Voilà un point réellement embarrassant à expliquer et qui suffit à illustrer la sincérité d'un homme.

Quant aux insinuations que le Dr Beausoleil fait dans sa circulaire au sujet de l'Université Laval, voici, après nous être renseignés, ce que nous avons à y répondre.

L'Université Laval de Montréal, tout comme les autres Universités, du reste, s'est toujours conformée au programme tracé par la loi. Elle a même toujours fait plus que le programme demandait. C'est elle et non pas le Collège qui a créé ses laboratoires et en a supporté les frais d'installation. C'est elle et non pas le Collège qui a perfectionné ses cours et ses cliniques. Les cours de neuf mois ne datent pas d'hier, et elle a été une des premières à introduire cette réforme dans l'enseignement médical de notre Province. Victoria, du temps que le Dr Beausoleil était professeur, ne donnait que six mois de cours. Il y a déjà longtemps que les assesseurs sont choisis parmi les médecins de la province et l'Université n'en a jamais eu peur. Bien au contraire, c'est à sa suggestion, en 1877, que ce mode de contrôle a été établi : bien avant le régime Beausoleil, par conséquent.

Mais vraiment, si le Bureau des Gouverneurs est si fier de son programme d'études, il a eu vraiment tort de détruire d'un seul coup l'utilité de ce programme en accordant sa licence comme cela est arrivé trop souvent à des gens qui n'avaient pas de brevet et même à d'autres qui n'avaient pas même de diplôme. M. Beausoleil désire-t-il que nous précisions ?

Voyez à ce sujet la loi passée à la dernière Législature de Québec (No 188), à la demande du Dr Beausoleil. Le régistraire se plaint que des étudiants n'ont pas de brevets, il en met la faute sur l'Université, et c'est lui-même qui se charge de faire passer des lois pour admettre ces jeunes gens à la pratique.

Tout ceci ne prouve-t-il pas d'une manière évidente que ce n'est pas par principe qu'on agit, mais suivant les besoins du moment, en se servant de tous les expédients que l'on croit bons pour se maintenir en position. La profession, que l'on a pu duper pendant un certain temps, a fini par ouvrir les yeux. et semble décidée à mettre fin à un pareil système.

Le Comité électoral remercie la profession pour l'empressement avec lequel de tous côtés on a répondu à son appel, pour les nombreuses lettres d'adhésion et d'encouragement qu'il a reçues de toutes les directions et surtout

pour le grand nombre de procurations qu'on lui a déjà fait parvenir. Jamais encore la profession n'a pris autant d'intérêt dans les affaires qui la concernent. Comment voulez-vous qu'elle s'intéressât à quelque chose, puisque jusqu'ici on la tenait toujours sous le boisseau ? Mais cette année, complètement renseignée sur les choses, elle comprend qu'il y va de son intérêt de prendre part au mouvement. Elle elle a les mêmes idées que nous sur les questions qui nous occupent et le Comité n'a fait réellement qu'exprimer publiquement ce que chacun pensait en lui-même. C'est là pour nous la meilleure preuve que notre cause est bonne.

E. P. Benoit, M. D.,

Secrétaire du Comité Electoral.